

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2011

1. Compte Administratif 2010 : Acceptation des résultats, affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal, approbation.

Au 31 décembre 2010, le Compte Administratif de la commune présentait les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	179 551.32 €
Recettes	394 037.89 €
Excédent de l'exercice	214 486.57 €
Report de fonctionnement 2009	139 688.41 €
Résultat de clôture 2010	354 174.98 €

Investissement

Dépenses	293 488.45 €
Recettes	418 994.22 €
Excédent de l'exercice	125 505.77 €
Déficit d'investissement 2009	- 173 007.39 €
Résultat de clôture 2010	- 47 501.62 €

Restes à réaliser à reporter en investissement

Dépenses	85 400.00 €
Recettes	0.00 €
Besoin de financement	85 400.00 €

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats,

1. affectation au compte 1068 la somme de **132 901.62 €**
2. report en section de fonctionnement du budget primitif 2011 la somme de **221 273.36 €**

2. Compte Administratif 2010 (budget eau/assainissement): Acceptation des résultats, affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal, approbation.

Au 31 décembre 2010, le Compte Administratif du budget eau/assainissement présentait les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses	46 304.14 €
Recettes	76 295.63 €
Excédent de l'exercice	29 991.49 €
Report d'exploitation 2009	2 691.81 €
Résultat de clôture 2010	32 683.30 €

Investissement

Dépenses	162 694.31 €
----------	--------------

Recettes	399 526.43 €
Excédent de l'exercice	236 832.12 €
Déficit d'investissement 2009	- 230 533.43 €
Résultat de clôture 2010	6 298.69 €

Restes à réaliser à reporter en investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats,

- Acceptation des résultats du Compte Administratif 2010 du budget eau/assainissement
- Acceptation du Compte de Gestion du Receveur Municipal

Décide de reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2011 la somme de **32 683.30 €**

3. Compte Administratif 2010 (budget lotissement): Acceptation des résultats, affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal, approbation.

Au 31 décembre 2010, le Compte Administratif du budget lotissement présentait les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses	225 461.46 €
Recettes	225 461.46 €
Excédent de l'exercice	0.00 €
Report d'exploitation 2009	0.00 €
Résultat de clôture 2010	0.00 €

Investissement

Dépenses	77 904.49 €
Recettes	39 168.19 €
Excédent de l'exercice	-38 736.27 €
Excédent d'investissement 2009	10 831.81 €
Résultat de clôture 2010	-27 904.46 €

Restes à réaliser à reporter en investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	27 904.45 €
Besoin de financement	0.00 €

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats,

- Acceptation des résultats du Compte Administratif 2010 du budget lotissement
- Acceptation du Compte de Gestion du Receveur Municipal

4. Vote des taux d'imposition.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les membres présents, décident de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2011.

5. Vote du Budget communal 2011.

Le Président de la commission finance, présente le Budget Primitif communal 2011

- La section de fonctionnement s'équilibre à 425 493 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 1 017 486 euros

6. Vote du budget eau / assainissement 2011.

Le Président de la commission finance, présente le Budget Primitif eau/assainissement 2011,

- La section de fonctionnement s'équilibre à 117 499 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 86 406 euros

7. Vote du budget lotissement 2011.

Le Président de la commission finance, présente le Budget Primitif lotissement 2011,

- La section de fonctionnement s'équilibre à 30 000 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 27 904.45 euros

Les membres du conseil font le point sur les animations qui ont lieu sur la commune.

8. Choix des entreprises pour la consultation du local technique.

Le Maire fait part de l'ouverture de plis suite à l'appel d'offres lancé pour la construction du local technique communal. Après consultation des plis par la commission compétente, on retient pour :

- le lot n°1 – Maçonnerie-Charpente/Couverture : l'entreprise FMBAT à Dieulefit, la moins disante, pour un montant de 49 148.58 €HT
- le lot n°2 – Menuiseries : l'entreprise MAZARD ET GAMORE à Bourdeaux, pour un montant de 5 996.82 €HT
- le lot n°3 - Electricité : l'entreprise BNC à Grignan, la mieux disante, pour un montant de 3 350.00 €HT

9. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2011.

La commission compétente, retient :

- L'entreprise SORODI de Poët-Laval, pour la tranche ferme 31 118.00 € HT et pour la tranche conditionnelle 14 626.50 €HT

10. Avenant N°1 – Garage communal.

Présentation de l'avenant N° 1 concernant la construction du garage communale.

11. Avenant N°1 – Ancienne école.

Présentation de l'avenant N° 1 concernant la rénovation de l'ancienne école.

12. Choix du Cabinet d'expertise pour la rénovation de l'ancienne école.

Devis du Cabinet d'expertises ADECIS pour un montant de 545 € HT, représentant une mission de diagnostics immobiliers avant travaux d'un immeuble pour l'ancienne école.

13. Questions diverses

- **Appel d'offre** : Les appels d'offres concernant l'extension de l'école et la rénovation de l'ancienne école seront déposés en même temps et suivant le calendrier fixé lors de la réunion de la commission d'appel d'offre.
- **Choix du chauffage pour l'ancienne école** : Le conseil municipal après avoir étudié plusieurs estimations, décide d'installer pour les nouveaux logements et la nouvelle épicerie, un chauffage électrique ainsi qu'un appareil « chaleur douce ».
- **Prime IAT pour le personnel** : Le Maire informe le conseil municipal que le système de prime actuel n'est pas adapté au poste des agents. La PTETE actuelle doit être remplacé par l'IAT. Une augmentation de cette prime est mise à réflexion par le Maire.
- **Réunion diverses** :
 - Réunion publique le 17 mai à 20h30
 - Réunion de travail sur la traversé du village le 21 avril à 10h30